



## QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns, en charge de l'Education.

### Objet : pénurie d'instituteurs

Madame la Ministre,

J'ai eu l'occasion de vous questionner sur la pénurie des enseignants du secondaire il y a quelques mois et cette fois-ci, je voudrais revenir sur la situation de pénurie des instituteurs primaires.

En effet, il y a le nombre d'élèves qui est croissant et le nombre d'instituteurs qui connaît une baisse globale. Les raisons seraient liées à la dévalorisation de ce métier pourtant essentiel et à un salaire peu attractif.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Est-ce que la pénurie est générale ou certaines régions de la FWB sont plus touchées ?
- Comment comptez-vous régler ce problème à court terme mais surtout à long terme ?
- Quelle est la situation pour les écoles maternelles ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre

Le 1<sup>er</sup> mars 2018

**Réponse à la question écrite n°650 de Monsieur Legasse, Député,  
du 3 mai 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

**Objet : Baisse du nombre d'instituteurs**

Monsieur le Député,

Tout d'abord, je vous prie l'honorable membre de bien vouloir excuser le délai exceptionnellement long de cette réponse. Entre le moment où il l'a posée et aujourd'hui, nos données se sont certes affinées, mais la situation ne s'est guère améliorée, comme évoqué à de multiples reprises en Commission de l'Education : alors que seule la fonction d'instituteurs primaire était officiellement en pénurie en 2017, c'est désormais tout l'enseignement fondamental qui est visé par l'arrêté du gouvernement pour 2018-2019.

Cette situation nous préoccupe fortement, car à terme le Pacte pour un Enseignement d'excellence va augmenter nos besoins en enseignants et cela s'ajoutera au boom démographique que nous connaissons à Bruxelles et en Wallonie. Nous avons déjà commencé à renforcer le cadre en maternelle et nous aurons besoin de plus d'enseignants en langues modernes et en éducation physique dans les nouvelles grilles du primaire. C'est pourquoi nous essayons d'identifier un ensemble cohérent de réponses face à cette pénurie.

Comme vous l'exprimez dans votre question, deux familles de facteurs peuvent expliquer ce manque d'instituteurs : le manque d'attractivité des études et de la profession ainsi que le taux d'abandon des jeunes enseignants en début de carrière.

Sur cet aspect des instituteurs débutants, nous disposons depuis peu d'un monitoring précis des cohortes de jeunes enseignants. Quelques chiffres interpellant : sur les 335 instituteurs maternels entrés en fonction en 2012, seuls 215 étaient toujours en fonction en 2017, soit un taux d'abandon de 34 %. Pour les 948 instituteurs primaires, ce taux d'abandon est de 25 %.

Par rapport à ce taux de « décrochage » des jeunes enseignants, des choses ont déjà été mises en place : Un décret de 2016 impose un dispositif d'accueil et la désignation pour le nouvel enseignant engagé pour la première fois dans l'établissement, d'un référent afin de l'assister et le conseiller dans son insertion socioprofessionnelle et l'exercice de ses fonctions. Ce rôle de référent est amplifié par le Pacte qui en définit la mission dans une des composantes de la charge enseignante — le service à l'école et aux élèves (SEE).

Mais cet accueil ne répondra pas à lui tout seul à l'instabilité des débuts de carrière : l'enchaînement des intérim entrecoupés de périodes de chômage et les formalités qui s'ensuivent découragent bon nombre de jeunes enseignants et freinent de moins jeunes qui voudraient se reconvertir dans la profession. Par rapport à cette problématique, nous sommes particulièrement attentifs à une expérimentation qui va être menée chez nos voisins flamands à la rentrée prochaine : il s'agit de créer des plateformes stables pour garantir un an de contrat aux enseignants débutants qui pourraient travailler dans les écoles d'une zone géographique donnée. Nous réfléchissons actuellement à un dispositif de ce genre.

Accueil et instabilité administrative ne sont malheureusement pas les seules difficultés de l'entrée en fonction des enseignants débutants. La charge de travail de préparation de cours et le manque d'outils face aux réalités du métier en découragent sans doute plus d'un. Est actuellement en cours de réalisation une plateforme numérique permettant le partage de

ressources pédagogiques, conçue comme un espace collaboratif et dynamique. Cette plateforme sera alimentée par les universités et les hautes écoles en outils et dispositifs didactiques et par les enseignants eux-mêmes qui pourront venir chercher des informations, mais aussi en déposer.

L'autre grand champ à investiguer en matière de lutte contre la pénurie est le chantier de l'attractivité du métier d'enseignant. Cette problématique est illustrée par une autre statistique obtenue tout récemment : 1 360 étudiants se sont lancés dans les études d'instituteur maternel en 2014. 602 ont été diplômés en 2017 (soit 44 %). Et on n'en retrouve dans les classes à la rentrée « que » 470 (78 %).

Cette amélioration de l'attractivité doit notamment s'appuyer sur trois axes : le premier basé sur une réflexion relative aux conditions de travail et nous devons alors débattre des critères de « pénibilité ». Le deuxième consiste en l'amélioration du statut permettant de rendre la profession plus attractive, visant à susciter des vocations auprès des jeunes (dont nous pensons qu'ils sont peu ou mal informés sur les réalités et les attraits du métier) et à l'ouvrir à des personnes « en reconversion professionnelle ». C'est là que doit être menée une réflexion sur les salaires et leur évolution avec l'ancienneté, aux conditions de nominations, à la formation, à l'évaluation des enseignants, entre autres. Enfin, nous ne pouvons passer à côté d'un travail sur l'image et les représentations des enseignants auprès du grand public avec peut-être des campagnes de communication ciblée. Autant de pistes qui, bien que listées de manière assez exhaustive, nécessitent encore d'être traitées de façon approfondie.

Le Pacte contient un grand nombre d'avancées qui devraient, en effet retour, améliorer l'ensemble de ces éléments. Un exemple : une formation initiale renforcée telle qu'elle se dessine actuellement avec un master pour tous en quatre ans, ne peut que valoriser le métier, avoir une incidence sur l'image et le rôle central de l'enseignant dans la société. Mais aussi une incidence salariale qui ne peut que renforcer l'attractivité...

Je vous remercie pour votre question.

**Marie-Martine SCHYNS**

Ministre de l'Education